



Bundesamt
für Migration
und Flüchtlinge

Cours d'intégration

(selon l'article 43 de la loi allemande
sur le séjour des étrangers)

FRANZÖSISCH



- Lesen
- Hören
- Schreiben

- mündlich

Integration



Le cours d'intégration est une offre de base gouvernementale de formation linguistique et politique réservé(e) aux migrant(e)s

Cours d'intégration

Les cours d'intégration ont pour objectif de favoriser l'intégration et la participation sociale des migrant(e)s et de les mettre ainsi en situation d'être autonomes au quotidien.

Participation et frais

Les migrantes et migrants qui ne parlent que peu ou pas du tout la langue allemande peuvent se joindre à un cours d'intégration dans certaines conditions. Si vous les remplissez, vous obtenez une attestation d'autorisation pour participer au cours d'intégration.

Une participation aux frais doit être acquittée. Dans certaines conditions – par exemple en cas de perception de l'allocation chômage (Arbeitslosengeld) ou de l'allocation citoyenne (Bürgergeld) – il est possible de soumettre une demande d'exemption de la participation aux frais. Si vous êtes exempté(e) des frais, vous pouvez bénéficier aussi d'une contribution aux frais de déplacement.

Des informations complémentaires sur la participation à un cours d'intégration et aux frais sont disponibles sur le site web de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés sur :



➤ www.bamf.de/integrationskurse-teilnahmekosten

Contenus du cours

Chaque cours d'intégration se compose d'un cours de langue et d'un cours d'orientation.

Cours de langue

Le cours de langue a pour objet de transmettre des compétences linguistiques orales et écrites en allemand, avec l'objectif B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Il regroupe un cours de base et un cours d'approfondissement. On y traite des thèmes importants de la vie quotidienne tels que les métiers, l'éducation, faire des achats, la santé et le logement.

Cours d'orientation

Le cours d'orientation a pour objet de transmettre des connaissances portant sur le système juridique, la culture et l'histoire de la République fédérale d'Allemagne ainsi que des formes du vivre ensemble et les valeurs qui sont importantes en Allemagne.

Types de cours

Parallèlement au

➤ **cours d'intégration général,**

il existe des **cours d'intégration spéciaux** qui s'adressent aux personnes ayant des besoins particuliers :

- cours d'intégration pour jeunes
- cours d'apprentissage d'un nouvel alphabet
- cours d'intégration pour femmes et parents
- cours d'alphabétisation
- cours d'intégration pour les personnes ayant besoin d'un soutien pédagogique particulier en langue
- cours d'intégration pour les personnes présentant des handicaps et des déficiences
- cours intensifs

Déroulement

Classification

Avant que commence le cours d'intégration, l'ensemble des participant(e)s passe un test de niveau. Sur la base des résultats du test, chaque personne est associée à un module de cours spécifique et affectée le cas échéant à un cours d'intégration spécial.

Durée

Le cours d'intégration général comprend 700 UE*. Sur celles-ci, 600 sont dévolues au cours de langue (base : 300 UE – approfondissement : 300 UE) et 100 au cours d'orientation. Les cours d'intégration spéciaux peuvent durer jusqu'à 1000 UE. Les personnes avec de bonnes facultés d'apprentissage peuvent suivre le cours d'intégration aussi en cours intensif de 430 UE.

Examen final

La fréquentation du cours de langue est attestée par la participation à l'examen dit « Test en allemand pour migrant(e)s » (Deutsch-Test für Zuwanderer). Le test est réussi lorsque l'examen a été passé au niveau B1. Le cours d'orientation est finalisé par le test « Vivre en Allemagne » (Leben in Deutschland). Les participant(e)s qui réussissent ces deux tests finaux obtiennent le « Certificat cours d'intégration » (Zertifikat Integrationskurs).

*UE = unité d'enseignement (45 minutes)

Le cours de langue se termine par le
« Test en allemand pour migrant(e)s » (Deutsch-Test für Zuwanderer)



Trouver un cours d'intégration

Une vue d'ensemble des cours d'intégration proposés, avec fonction de recherche par région, est à votre disposition ici :



➤ bamf-navi.bamf.de

Demande d'admission

Vous trouverez ici les formulaires de demande d'admission à un cours d'intégration :



➤ www.bamf.de/integrationskurse
(rubrique « demandes et fiches d'information »
(Anträge und Merkblätter))

Vous pouvez solliciter l'admission à un cours d'intégration en ligne sur :



➤ verwaltung.bund.de

Les cours d'intégration sont proposés par des organisations responsables sur place et promus par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés



Informations complémentaires



Pour les participant(e)s :

➤ www.bamf.de/integrationskurse



Pour les organisations responsables :

➤ www.bamf.de/ik-traeger



Pour les enseignant(e)s :

➤ www.bamf.de/lehrkraefte

Mentions légales

Éditeur :

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
90461 Nürnberg

Mise à jour :

08/2023

Impression :

Druck- und Verlagshaus Zarbock GmbH & Co. KG, Frankfurt/Main

Conception :

MediaCompany – Agentur für Kommunikation GmbH

Crédit photographique :

p. 1, 2, 5 © Bamf/Bildkraftwerk/Thomas Geiger

p. 4 © AdobeStock/smolaw11

Possibilité de commande :

Publikationsstelle Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
www.bamf.de/publikationen

Vous pouvez aussi télécharger cette publication en format PDF librement accessible.


Cette publication est réalisée par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés dans le cadre de ses relations publiques. La publication est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente.

Retrouvez-nous sur notre page




 www.facebook.com/bamf.socialmedia

 [@BAMF_Dialog](https://twitter.com/BAMF_Dialog)

 [bamf_bund](https://www.instagram.com/bamf_bund)

www.bamf.de

Other Language 

www.bamf.de/publikationen

www.bamf.de